

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chabroulie
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 87 23 10 01

www.saurclient.fr

SPECIMEN
27 Février 2017

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

Référence à rappeler

36

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE BRIANCE GORRE -
V.B.G.**

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE D AIXE SUR VIENNE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	102,73 €	
Consommation TTC	482,52 €	soit 0,0040 €/Litre
Total facture TTC	585,25 €	
	585,25 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AIXE SUR VIENNE	J14HA135844S	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN			FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau			202,99 € HT	214,15 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SE3R			Année 2017						21,30	5,50
Abonnement part Syndicale			Année 2017						18,00	5,50
Consommation part Syndicale			Année 2017			120	0,5000	60,00		5,50
Consommation part SE3R			Année 2017			120	0,8166	97,99		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)			Année 2017			120	0,0475	5,70		5,50

Collecte et traitement des eaux usées			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale							40,00	10,00
Abonnement part SAUR							15,70	10,00
Consommation part Communale				120	1,6719	200,63		10,00
Consommation part SAUR				120	0,2747	32,96		10,00

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)				120	0,2300	27,60		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)				120	0,1800	21,60		10,00

Total Facture	585,25 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 541,48 €
TVA sur les débits : 43,77 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.